

RENTRÉE 2013 > < 2014 SCOLAIRE



> Inscription en maternelle
ou en CP à partir du 11 mars 2013
sur rendez-vous au 01 49 40 76 07

Munissez vous des documents nécessaires :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location, acte de propriété...)

VOTRE ENFANT
ENTRE À LA MATERNELLE
(NÉ EN 2010 ET AVANT
LE 31 MARS 2011)
OU EN CP (NÉ EN 2007)

QUOTIENT 2013 > < 2014 FAMILIAL



> Etablissement du quotient
familial à partir du 11 mars 2013
sur rendez-vous au 01 49 40 76 07

Munissez vous des documents nécessaires :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance;
- Dernier avis d'imposition sur le revenu 2011;
- Les trois derniers bulletins de salaire des parents ou décompte ASSEDIC;
- Décompte de la Caisse d'Allocations Familiales;
- N° d'allocation CAF;
- Autres justificatifs de ressources (pensions, etc...);
- Dernière quittance de loyer;
- Pour les propriétaires : acte de propriété;
- Pour les commerçants : bilan de l'exercice comptable;
- Carnet de santé de l'enfant, à jour de ses vaccinations;
- Pour les personnes hébergées : fournir un document administratif justifiant de la nouvelle adresse sur la commune (sécurité sociale ou caf par exemple).

POUR L'ENSEMBLE
DES ACTIVITÉS
MUNICIPALES :
RESTAURANT SCOLAIRE,
CENTRES DE LOISIRS,
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE,
ACTIVITÉS CULTURELLES...

Service Enseignement - Restauration / 1, place de l'Hôtel de ville
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h • Et le samedi de 9h à 12h.

Tél. : 01 49 40 76 07 • www.mairie-villetaneuse.fr



Commune de
Villetaneuse